

# REGLEMENT GENERAL CHAMPIONNATS JEUNES

## SAISON 2019/2020

### Catégories concernées :

- ◆ Moins de 18 ans Féminins et Masculins, (2002-2003-2004).
- ◆ Moins de 15 ans Féminins et Masculins (2005-2006-2007).
- ◆ Moins de 13 ans Féminins et Masculins, (2007-2008-2009).
- ◆ Moins de 11 ans Féminins et Masculins, (2009-2010).

### Article 1 : **Formule de la compétition**

1.1. Les championnats de -18, -15, -13 et -11 se déroulent en 2 phases :

➤ **-15 ans, -13 ans et -11 ans Garçons :**

**3 Niveaux d'engagement :** Brassages soit Haut, soit Intermédiaire, soit Général, de Septembre à Décembre, à la liberté des clubs suivant leurs potentiels. **Les clubs n'ont la possibilité d'engager qu'une équipe, par catégorie, en niveau Haut.**

**Suite à la détection -13 ans, une proposition d'ajustement de niveau pourra être faite aux équipes concernées dans cette catégorie.**

**Seules les équipes engagées en Niveau Haut pourront se qualifier en Excellence.**

➤ **-18 ans : 2 Niveaux d'engagement :** Brassages soit Haut soit Général, de Septembre à Décembre, à la liberté des clubs suivant leurs potentiels. **Les clubs n'ont la possibilité d'engager qu'une équipe, par catégorie, en niveau Haut.**

**Seules les équipes engagées en Niveau Haut pourront se qualifier en Excellence.**

➤ Championnat de niveau à partir de Janvier.

1.2. En -11 ans Filles, 2 phases :

- Tournoi Départemental Obligatoire, le week-end du 21-22 Septembre 2019.
- Brassage par niveaux d'Octobre à Décembre.
- Championnat de niveau à partir de Janvier.

### Article 2 : **Règlements sportifs**

#### **2.1. Modalités de classement**

##### **• En poule, match simple :**

En poule, le classement est fait dans l'ordre suivant :

- 1- Au nombre de points, (match gagné = 3 Pts, match nul = 2 Pts, match perdu = 1 Pt et forfait = 0 Pt avec G.A. : 0 – 20 pour les moins de 18 ans et 0 - 10 pour les autres catégories).
- 2 - Au goal average général.
- 3 - Au plus grand nombre de buts marqués.
- 4 - Au plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

**Attention : les classements sur Gest'Hand et le site de la FFHB ne tiennent pas compte des modalités de classements ci-dessus et donc peuvent être erronés.**

● **En championnat :**

**a) En poule, match aller-retour :**

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4) par la plus grande différence de but sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 5) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 6) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

**b) Sur plusieurs poules :** Le classement est fait dans l'ordre suivant :

- 1- Au quotient des points, (nombre de points divisé par le nombre de matchs joués).
- 2- Au quotient du goal average général, (goal average général divisé par le nombre de matchs joués).
- 3- Au quotient de la meilleure attaque, (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matchs joués).
- 4- par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

**c) En finales, (match simple)**

Si égalité parfaite à la fin du temps réglementaire, le score est ramené à 0-0 et il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs aux buts, (voir paragraphe 3.3.6. du règlement des compétitions) sauf pour les moins de 11 ans où :

- 1- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, prolongation de 1 X 5 minutes, (tirage au sort pour l'engagement).
  - 2- Si encore égalité, mort subite, (tirage au sort pour l'engagement).
- Règles de jeu : 5+1 avec engagement gardien.

**Article 3 :** **Championnats par niveaux**

**3.1. A partir de janvier, 2 équipes du même club ne peuvent pas jouer au même niveau, sauf au plus bas niveau départemental, (voir règlements FFHB, Article 108.2.1).**

**3.2. Championnats Garçons**

**Formule Excellence :**

- ◆ **En moins de 13 ans et moins de 15 ans, le brassage Niveau Haut qualifie 8 équipes pour le championnat de Gironde Excellence à partir de Janvier :**  
**2 poules de 4 seront constituées, les 2 premiers de chaque poule se rencontreront dans une poule de Play-Off en match aller-retour. Le 1<sup>er</sup> de cette poule sera déclaré champion de Gironde Excellence. Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de chaque poule se rencontreront dans une poule de Play-Down.**
- ◆ **En moins de 11 ans et moins de 18 ans, le brassage Niveau Haut qualifie 12 équipes pour le championnat de Gironde Excellence à partir de Janvier :**  
**2 poules de 6 seront constituées avec une finale opposant le premier de chaque poule.**

### Autres niveaux :

◆ En janvier, au maximum 6 niveaux sont créés, en match Aller et Retour.  
Dans la mesure du possible, 2 poules de 6 seront constituées dans chacun des niveaux.  
Une finale départementale entre le premier de chaque poule serait alors jouée.  
En fonction du nombre d'équipes la formule peut être différente.

### **3.3. Championnats Filles**

#### Formule Excellence :

◆ **En moins de 13 ans, moins de 15 ans et moins de 18 ans, selon le nombre d'équipes engagées, le Brassage Haut, celui-ci qualifie 6 ou 8 équipes pour le championnat de Gironde Excellence à partir de Janvier :**

- **6 équipes : 1 poule de 6, le premier est déclaré champion de Gironde Excellence.**

- **8 équipes : 2 poules de 4 seront constituées, les 2 premiers de chaque poule se rencontreront dans une poule de Play-Off en match aller-retour. Le 1<sup>er</sup> de cette poule sera déclaré champion de Gironde Excellence.**

**Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de chaque poule se rencontreront dans une poule de Play-Down.**

### Autres niveaux :

◆ En janvier, au maximum 5 niveaux sont créés, en match Aller et Retour.  
Dans la mesure du possible, 2 poules de 6 seront constituées dans chacun des niveaux.  
Une finale départementale entre le premier de chaque poule serait alors jouée.  
En fonction du nombre d'équipes la formule peut être différente.

◆ En -11 Filles, la formule du championnat sera définie suivant le niveau et le nombre d'équipes après le tournoi départemental **OBLIGATOIRE.**

### **3.4. Points particuliers**

◆ **Les tournois de détection -13 sont considérés comme une journée de championnat obligatoire. (Voir forfait Art 5.6.).**

◆ **Toute équipe faisant forfait lors des Play-Offs ou Play-Downs des différents championnats Excellence ne pourra pas s'engager en Niveau Haut la saison suivante.**

◆ **Utilisation des réducteurs de but en -11 Filles et -11 Garçons.**

## **Article 4 :** **Qualification des joueurs**

**4.1.** Les joueurs sont autorisés à évoluer dans les catégories d'âge, (voir tableau des catégories d'âges), les concernant à condition de ne disputer qu'une compétition par week-end.

**4.2.** **Dans les championnats départementaux**, un joueur ayant pratiqué N/2 fois, au cours d'une même phase, (de septembre à Décembre puis de Janvier à Mai), dans une équipe définie, ne peut plus évoluer dans une autre équipe de même niveau, de niveau inférieur ou de catégorie d'âge inférieur.

**Le brûlage est remis à zéro à partir de Janvier.**

CATEGORIE	NOMBRE DE DATES	NOMBRE DE MATCHS (N/2)
-11 ans à -18 ans	10 dates	5

### Rappel :

On entend par Niveau du plus Haut vers le plus bas : Brassage Haut ou Général pour la 1<sup>ère</sup> phase, et Excellence, Honneur Excellence, Honneur, Promotion excellence, Promotion Honneur Excellence, Promotion et Promotion pour la seconde phase.

Catégories d'âges : -18 ans, -15 ans ....

**Exemple :** dans un championnat, un joueur ayant effectué 5 matchs dans une équipe ne peut plus évoluer dans une équipe de niveau ou de catégorie inférieure (la catégorie et le niveau supérieur s'additionnent dans le comptage du brûlage).

**CAS -18 ans Championnat de France et Région :** *les joueurs évoluant dans ces championnats moins de 18 ans ne peuvent redescendre en championnat départemental dès lors qu'ils ont fait N/2 en championnat de France et/ou en championnat régional sur la période de septembre à Mai.*

#### **4.3. Qualification en cas de modification de date (Article 94.2 des règlements FFHB)**

**4.3.1.** Dans le cas d'un match différé, les joueurs non qualifiés à la date initiale, en référence aux règles de qualification, ne peuvent jouer à la date de remplacement. Il en est de même pour les joueurs suspendus disciplinairement à la date initiale.

**4.3.2.** Les joueurs ayant joué en championnat dans une autre équipe à la date initiale, peuvent participer aux rencontres différées dans le respect de l'article 95.1. des règlements de la FFHB. **4.3.3.** Si le match a été avancé, les joueurs qui ont participé peuvent prendre part à une compétition se déroulant lors de la date initialement prévue, dans le respect de l'article 95.1. dans le respect de l'article 95.1. des règlements de la FFHB.

**4.3.4.** Dans le cas où, à la suite d'une décision officielle, un match doit être rejoué, les dispositions des points 4.3.1 et 4.3.2 du présent article sont applicables.

### **Article 5 : Règles administratives**

#### **5.1. Horaires**

Voir tableau "Horaires de matchs à respecter".

Les clubs souhaitant jouer en dehors des créneaux fixés par le comité doivent, **OBLIGATOIREMENT**, demander l'accord au club adverse et du comité.

#### **5.2. Conclusion de match**

La saisie des conclusions de matchs se fait **exclusivement informatiquement par le logiciel GEST'HAND, ([www.gesthand.net](http://www.gesthand.net))**.

**Délai de saisie :** Pour la 1ère journée de chaque phase : 7 jours.

**Délai de saisie :** Pour les moins de 18 ans : 30 jours

Pour les autres catégories jeunes : 21 jours avant la rencontre.

**Retard dans la saisie des conclusions de match :** 20.00 € pour toutes les catégories.

**Sans nouvelle du club recevant,** (absence d'enregistrement de la conclusion dans Gest'Hand), 15 jours avant la date prévue de la rencontre, **celui-ci est déclaré forfait** et se voit infliger les pénalités sportives et financières suivantes : match perdu par forfait et amende de 60 € sauf pour la 1<sup>ère</sup> journée.

#### **5.3. Feuilles de match**

La feuille de match électronique est obligatoire pour toutes rencontres départementales, (**cf Articles 98 des règlements généraux de la F.F.H.B.**).

Une fois adressée à l'organisme gestionnaire de la compétition, elle ne pourra plus être modifiée par qui que ce soit et quels qu'en soient les motifs sous peine de sanctions disciplinaires.

À l'occasion de toute rencontre officielle, une feuille de match doit être fournie par le club recevant, sous peine d'entraîner, pour le club recevant, la perte du match par pénalité ou, si la rencontre se déroule sur terrain neutre, par le club identifié comme le recevant.

**En cas d'impossibilité due à une panne d'ordinateur**, une feuille de match papier en trois exemplaires devra être utilisée, les arbitres indiqueront les causes de ce dysfonctionnement; le club responsable pourra être sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est de 110€. Dans le cas d'une feuille de match papier, les résultats sont à saisir sur le logiciel Gest'Hand dans la rubrique "Remontées des résultats", le plus tôt possible et au plus tard, le lundi suivant la rencontre avant 12H00. Tout retard sera sanctionné d'une pénalité financière de 10€.

**5.3.1.** Dans le cas d'un match simple, les arbitres, après les opérations prévues par le code de l'arbitrage, les arbitres valident la FDME et peuvent enregistrer la FDME sur une clé USB. Le club visiteur doit enregistrer un exemplaire de la FDME sur une clé USB et ensuite mettre la FDME à disposition du responsable de l'envoi.

L'envoi en incombe, selon les cas et par ordre prioritaire :

- au club de l'équipe recevant
- au club identifié comme recevant en cas de match sur terrain neutre
- à l'organisateur (toutes les feuilles) en cas de tournoi.

En cas de match non joué quelle qu'en soit la cause, le responsable de l'envoi de la feuille de match doit faire parvenir au comité, dans les mêmes délais, ce document, accompagné d'un rapport précisant les circonstances ayant provoqué cette situation.

Les feuilles de match électroniques doivent être renvoyées à la commission d'organisation des compétitions du comité, par téléchargement **via le logiciel de feuille de match électronique** :

- avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 17 H.
- avant 20 H pour les rencontres programmées avant 17 H.

Retard dans l'envoi de la feuille de match :

- **10.00 €** si la feuille de match est téléchargée au-delà de 20 H le dimanche soir du week-end de compétition.
- **60.00 €** si feuille de match est téléchargée **au-delà du 3<sup>ème</sup> jour ouvrable suivant la rencontre**,
- Si la feuille de match n'a pas été téléchargée **avant le 7<sup>ème</sup> jour ouvrable suivant la rencontre, le match est perdu par pénalité par le club responsable de l'envoi.**

**5.3.2.** Dans le cas de tournoi, le club recevant, ou l'organisateur, a la charge de faire parvenir l'ensemble des feuilles de match dans les délais prévus au paragraphe 5.3.1.

#### **5.4. Inversion et modification de date, d'horaire et/ou de lieu d'une rencontre**

**Quelque soit la catégorie :**

**Toute demande doit être formulée sur Gest'Hand 4 semaines avant la rencontre.**

- Elle doit être acceptée par le club adverse et la C.O.C. qui valideront leur accord à partir de l'onglet qui leur est réservé sur GEST'HAND.
- En cas de report, le match doit être, **impérativement**, disputé sur les journées de report fixées par le comité et, **au plus tard**, avant la dernière date de la phase.

- **Toute modification sera payante :**      **20.00 € pour les -18 ans.**  
   **10.00 € pour les -15 ans, -13 ans et -11 ans.**

**Pour des cas de force majeure dont la justification est appréciée souverainement par la COC compétente, (ex : indisponibilité des installations, certifiée par une attestation écrite), le ou les clubs concernés ne sont pas assujettis au versement des droits prévus.**

## **5.5. Forfaits**

L'équipe déclarée forfait perd le match et ne marque pas de point (0 point).

Le score pris en compte est de 0-20 pour les rencontres de moins de 18 ans.

Le score pris en compte est de 0-10 pour les autres catégories.

**A noter, qu'en cas de forfait, l'équipe ayant subi le préjudice recevra au match retour dans le cas où elle devait se déplacer.**

1er forfait : Amende de 60.00 € à verser au comité + frais d'arbitrage en totalité.

2ème forfait : Amende de 60.00 € à verser au comité.

3ème forfait : Amende de 60.00 € à verser au comité + mise hors championnat de l'équipe.

**Toute absence au tournoi de détection -13 est considérée comme un forfait, (amende de 60.00 € à verser au comité). Les équipes étant exemptes de championnat les week-ends de détection, aucune excuse ne sera prise en compte.**

### **Forfait 2 dernières journées ou en phases finales**

Toute équipe qui fait forfait sur une rencontre lors des 2 dernières journées ou en phases finales se verra sanctionner d'une amende de 250€ + les frais kilométriques.

## **Article 6 : Arbitrage**

### **6.1. Phase de Brassage :**

Moins de 18 ans : Désignation C.D.A.

Moins de 15 ans Niveau Haut : JAJ club recevant ou désignations nominatives des JAJ par la CDA.

Moins de 15 ans niveau Général, moins de 13 ans et moins de 11 ans : JAJ du club recevant figurant sur les listes des écoles d'arbitrage.

### **6.2. Championnats :**

Moins de 18 ans : Désignation C.D.A. (Arbitre club ou désignations nominatives JAJ).

Moins de 15 ans et moins de 13 ans Excellence : désignations nominatives des JAJ par la CDA ou JAJ club recevant figurant sur les listes des écoles d'arbitrage.

Pour tous les autres niveaux ou catégories : JAJ du club recevant figurant sur les listes des écoles d'arbitrage.

### **6.3. Pour les finales des championnats jeunes : Désignation C.D.A.**

## **Article 7 : Challenge et récompenses**

Les clubs désignés Champion de Gironde recevront un trophée.